

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FOREZ-EST**

Direction en charge : Pôle ressources - Direction finances

OBJET : Approbation des comptes financiers uniques (CFU) 2025 de la
CC Forez-Est

Le 06 mai 2026 à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est, convoqué le 30 avril 2026 et affiché le même jour, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre VERICEL, à Feurs, à la Maison de la commune (Théâtre du Forum).

Présents : M. Sylvain DARDOULLIER, M. Gilles DUPIN, Mme Eléonore GOMES DE OLIVEIRA, M. Christophe LAMURE, Mme Magali BLEIN, M. Jacques LAFFONT, Mme Marie-Christine BERTHOLLET, M. Jean-Louis BEYRON, M. Ludovic PADUANO, Mme Jeanine RONGERE, M. Christophe GUILLARME, Mme Simone COUBLE, M. Christophe LYON, M. Jean-François RASCLE, M. Pascal VELUIRE, M. Jérôme PIGERON, M. Pascal BERNARD, M. Alain CHAPUIS, Mme Patricia CONSEILLON, Mme Anne-Flore GACON, Mme Marine GUILLOT, M. Christian VILAIN, M. Marc RODRIGUE, M. Emmanuel OULION, M. Christian DENIS, Mme Dominique AVRIL, M. Thomas CHABANNES, Mme Marie-Odile MOULAGER, M. Georges ROCHETTE, M. Romain CARRION, M. Laurent MIOCHE, M. Christian MOLLARD, M. Olivier SCHMITT, Mme Maryline CHEMINAL, M. Jean-Yves DURON, M. Bruno CHALAYER, M. Didier BERNE, M. Philippe FAYOLLE, M. Gilbert GRATALOUP, M. Romain PONCET, M. Dominique RORY, M. Jean-Luc POYADE, M. Frédéric LAFOUGERE, Mme Elisabeth SAMOUILLE, M. Sébastien DESHAYES, Mme Sandrine RONDEPIERRE, M. Nicolas REY, M. Pascal TISSOT, M. Éric BOUCHARD, M. Florian CHAUX, Mme Catherine CHOMAT, M. Dominique DECHANDON, Mme Julie EBERSOLD, Mme Claire GANDIN, M. Aurélien GUICHARD, M. Giles PEREIRA, Mme Magali ROUSSET, M. Bertrand VALLA, M. Michel LAURENT.

Pouvoirs : M. Patrick MATHIEU donne pouvoir à Mme Simone COUBLE, M. Benoit COUTURIER donne pouvoir à Mme Anne-Flore GACON, Mme Sylvie DELOBELLE donne pouvoir à M. Christian VILAIN, M. Jean-Pierre TAITE donne pouvoir à Mme Patricia CONSEILLON, M. Serge PERCET donne pouvoir à M. Georges ROCHETTE, Mme Régine TERRAILLON donne pouvoir à M. Christian MOLLARD.

Absents remplacés : M. Georges SUZAN remplacé par Mme Jessica GIRAUD, M. Laurent THOMAS remplacé par Mme Michèle GIL, Mme Patricia PIOTEYRY remplacée par Mme Annick CHAUMIER et M. Jean-Luc LAVAL remplacé par Mme Nathalie COMMEAT.

Absent excusé : M. Pierre VERICEL

Absent : M. Jérôme BRUEL

Secrétaire de séance : Mme Eléonore GOMES DE OLIVEIRA

Nombre de membres en exercice : 71
Nombre de membres présents : 59
Nombre de membres supplées : 4
Nombre de pouvoirs : 6
Membres absents non représentés : 2
Nombre de votants : 69
Nombres de vote
POUR : 69
CONTRE :
ABSTENTIONS :
NPPAV :

RAPPEL et REFERENCE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31

Vu le rapport de présentation du compte financier unique (CFU) pour l'année 2025 de la CC Forez-Est,

Vu l'examen des comptes financiers uniques par le bureau communautaire,

Considérant que le Conseil Communautaire du 6 mai 2026 a élu Monsieur Didier BERNE en qualité de Président de séance,

MOTIVATION et OPPORTUNITE

Le vote sur le CFU, qui doit intervenir avant le 30 juin de l'année N+1, constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612-12 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le CFU est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents. Il met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.

CONTENU

Conformément aux dispositions des articles L1612-12 et L2121-31 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à l'arrêté des comptes 2025 résultat du budget principal et des budgets annexes.

L'arrêté des comptes permet de déterminer :

- **Le résultat de l'exercice** qui est la somme des résultats de l'exercice de la section de fonctionnement et de la section d'investissement. Le résultat de chacune des sections est issu du solde entre les titres et les mandats émis durant l'exercice. Si la différence est positive, il s'agit d'un excédent, si elle est négative, d'un déficit.
- **Le résultat de clôture (ou fonds de roulement)** qui est la somme du résultat de clôture de chacune des sections. Le résultat de clôture additionne aux résultats de l'exercice des deux sections leurs résultats antérieurs reportés (correspondant aux comptes 002 en fonctionnement et 001 en investissement).
- **Le résultat global cumulé de l'exercice** qui est la somme du résultat cumulé de chacune des sections. Le résultat cumulé additionne aux résultats de clôture les restes à réaliser

Les tableaux suivants restituent ces soldes :

Le CFU 2025 du budget principal de la CC Forez-Est présente les caractéristiques suivantes :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 325 677,14	4 844 487,00	6 170 164,14
	Recettes réalisées (1)	B	169 122,03	4 402 956,84	4 572 078,87
	Restes à réaliser	C	1 271 023,00	0,00	1 271 023,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	980 249,80	4 844 487,00	5 824 736,80
	Dépenses réalisées (1)	E	429 291,49	4 402 956,84	4 832 248,33
	Restes à réaliser	F	69 013,00	0,00	69 013,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-260 169,46	0,00	-260 169,46
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-345 427,34	0,00	-345 427,34
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-605 596,80	0,00	-605 596,80
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	1 202 010,00	0,00	1 202 010,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	596 413,20	0,00	596 413,20

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	21 044 209,17	36 123 973,00	57 168 182,17
	Recettes réalisées (1)	B	9 448 614,51	37 960 880,88	47 409 495,39
	Restes à réaliser	C	1 227 566,00	0,00	1 227 566,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	28 640 999,35	44 687 045,53	73 328 044,88
	Dépenses réalisées (1)	E	10 385 262,66	34 955 075,27	45 340 337,93
	Restes à réaliser	F	5 486 775,00	0,00	5 486 775,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-936 648,15	3 005 805,61	2 069 157,46
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	7 596 790,18	8 563 072,53	16 159 862,71
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	6 660 142,03	11 568 878,14	18 229 020,17
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-4 259 209,00	0,00	-4 259 209,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	2 400 933,03	11 568 878,14	13 969 811,17

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le résultat global cumulé s'établit à 13 969 811.17 €.

Le CFU 2025 du budget annexe Petite Enfance de la CC Forez-Est présente les caractéristiques

Date de mise en ligne : 12/05/2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260506-20260620605-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2026

suivantes :

Le résultat global cumulé s'établit à 596 413.20 €.

Le CFU 2025 du budget annexe Ordures Ménagères de la CC Forez-Est présente les caractéristiques suivantes :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	2 678 708,09	10 475 805,00	13 154 513,09
	Recettes réalisées (1)	B	660 089,60	12 019 028,58	12 679 118,18
	Restes à réaliser	C	663 689,00	0,00	663 689,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	2 565 180,55	12 925 259,06	15 490 439,61
	Dépenses réalisées (1)	E	773 364,83	10 632 756,24	11 406 121,07
	Restes à réaliser	F	80 535,00	0,00	80 535,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-113 275,23	1 386 272,34	1 272 997,11
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-113 527,54	2 449 454,06	2 335 926,52
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	-226 802,77	3 835 726,40	3 608 923,63
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	583 154,00	0,00	583 154,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	356 351,23	3 835 726,40	4 192 077,63

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le résultat global cumulé s'établit à 4 192 077.63 €.

Le CFU 2025 du budget annexe Immobilier d'Entreprises Samro de la CC Forez-Est présente les caractéristiques suivantes :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	544 421,58	112 830,00	657 251,58
	Recettes réalisées (1)	B	146 651,91	105 883,00	252 534,91
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	140 857,67	112 830,00	253 687,67
	Dépenses réalisées (1)	E	132 857,25	105 883,00	238 740,25
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	13 794,66	0,00	13 794,66
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-403 563,91	0,00	-403 563,91
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-389 769,25	0,00	-389 769,25
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-389 769,25	0,00	-389 769,25

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le résultat global cumulé s'établit à -389 769.25 €.

Le CFU 2025 du budget annexe Résidence d'Entreprises de la CC Forez-Est présente les caractéristiques suivantes :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	326 000,00	39 436,00	365 436,00
	Recettes réalisées (1)	B	23 782,63	55 539,46	79 322,09
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	347 072,24	152 061,50	499 133,74
	Dépenses réalisées (1)	E	18 177,67	38 529,99	56 707,66
	Restes à réaliser	F	1 500,06	0,00	1 500,06
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	5 604,96	17 009,47	22 614,43
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	21 072,24	112 625,50	133 697,74
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	26 677,20	129 634,97	156 312,17
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-1 500,06	0,00	-1 500,06
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	25 177,14	129 634,97	154 812,11

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le résultat global cumulé s'établit à 154 812.11 €.

Date de mise en ligne : 12/05/2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260506-20260620605-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2026

Le CFU 2025 du budget annexe Immobilier d'Entreprises de la CC Forez-Est présente les caractéristiques suivantes :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	551 331,57	61 410,00	612 741,57
	Recettes réalisées (1)	B	124 545,14	43 627,60	168 172,74
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	489 720,69	253 884,28	743 604,97
	Dépenses réalisées (1)	E	72 912,95	46 492,66	119 405,61
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	51 632,19	-2 865,06	48 767,13
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-61 610,88	192 474,28	130 863,40
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-9 978,69	189 609,22	179 630,53
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-9 978,69	189 609,22	179 630,53

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le résultat global cumulé s'établit à 179 630.53 €.

Le CFU 2025 du budget annexe Zones Economiques de la CC Forez-Est présente les caractéristiques suivantes :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	4 392 612,49	4 484 458,00	8 877 070,49
	Recettes réalisées (1)	B	3 529 017,42	2 965 403,48	6 494 420,90
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	4 526 440,12	5 392 031,33	9 918 471,45
	Dépenses réalisées (1)	E	2 845 855,46	3 549 758,12	6 395 613,58
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	683 161,96	-584 354,64	98 807,32
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	133 827,63	907 573,33	1 041 400,96
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	816 989,59	323 218,69	1 140 208,28
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	816 989,59	323 218,69	1 140 208,28

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le résultat global cumulé s'établit à 1 140 208.28 €.

Le CFU 2025 du budget annexe Fadel de la CC Forez-Est présente les caractéristiques suivantes :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	908 148,00	42 235,00	950 383,00
	Recettes réalisées (1)	B	57 072,19	42 135,00	99 207,19
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	963 280,79	78 900,52	1 042 181,31
	Dépenses réalisées (1)	E	116 166,21	56 703,46	172 869,67
	Restes à réaliser	F	10 400,40	0,00	10 400,40
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-59 094,02	-14 568,46	-73 662,48
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	55 132,79	36 665,52	91 798,31
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-3 961,23	22 097,06	18 135,83
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-10 400,40	0,00	-10 400,40
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-14 361,63	22 097,06	7 735,43

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le résultat global cumulé s'établit à 7 735.43 €.

Le CFU 2025 du budget annexe Croix Rampeau de la CC Forez-Est présente les caractéristiques suivantes :

Date de mise en ligne : 12/05/2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260506-20260620605-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2026

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	655 485,52	533 282,73	1 188 768,25
	Recettes réalisées (1)	B	416 915,09	489 617,88	906 532,97
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	507 328,35	488 236,44	995 564,79
	Dépenses réalisées (1)	E	295 168,60	418 160,91	713 329,51
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	121 746,49	71 456,97	193 203,46
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-148 157,17	-45 046,29	-193 203,46
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-26 410,68	26 410,68	0,00
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-26 410,68	26 410,68	0,00

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le résultat global cumulé s'établit à 0 €.

Le CFU 2025 du budget annexe Assainissement de la CC Forez-Est présente les caractéristiques suivantes :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	34 480,41	84 951,10	119 431,51
	Recettes réalisées (1)	B	30 881,00	80 736,01	111 617,01
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	33 160,74	51 429,24	84 589,98
	Dépenses réalisées (1)	E	33 160,74	43 614,74	76 775,48
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-2 279,74	37 121,27	34 841,53
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-1 319,67	-33 521,86	-34 841,53
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	-3 599,41	3 599,41	0,00
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-3 599,41	3 599,41	0,00

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le résultat global cumulé s'établit à 0 €.

VOTE

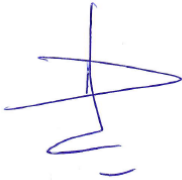
Après en avoir délibéré, hors la présence de Monsieur Pierre VERICEL Président, le Conseil communautaire décide :

- D'approuver les comptes financiers uniques 2025 de la CC Forez-Est tels que décrits synthétiquement ci-dessus,
- D'arrêter les résultats définitifs de l'exercice 2025 de la CC Forez-Est tels que résumés dans le tableau ci-dessus,
- De déclarer que les comptes financiers uniques tels que décrits ci-dessus, dressés pour l'exercice 2025 en collaboration avec Monsieur Marc Dugerdil, Comptable public du Service de gestion comptable de Feurs, n'appellent aucune observation ni réserve de sa part

- De donner tous pouvoirs à Monsieur Le Président, ou à son représentant pour prendre toute mesure et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président de séance
M. Didier BERNE



La secrétaire de séance
Mme Eléonore GOMES DE
OLIVEIRA



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon (Palais des Juridictions administratives, 184, rue Duguesclin, 69433 Lyon Cedex 03 – www.telerecours.fr) ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes de Forez-Est, Direction Générale, BP 13, 13 Avenue Jean Jaurès 42 110 FEURS étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, sauf les requérants qui usent de la faculté prévue par les lois spéciales de déposer leurs requêtes auprès des services du représentant de l'Etat ou de son délégué dans les arrondissements, les subdivisions ou les circonscriptions administratives, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal ».

Date de mise en ligne : 12/05/2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260506-20260620605-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2026